

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. CONTESSE (pouvoir Mme BLAYA) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Convention d'occupation du domaine public au profit de l'association VYV les solidarités

Monsieur Berthier expose :

Mesdames, Messieurs,

Le groupe VYV, 1er acteur de l'assurance santé en France et 1er groupe de protection sociale mutualiste et solidaire, a sollicité l'an passé la ville de Dijon en vue de proposer l'organisation d'un festival des solidarités intitulé « VYV les solidarités » qui a rassemblé pour sa première édition environ 20 000 personnes les 8 et 9 juin 2019 à Dijon.

L'objectif du groupe VYV était de construire un festival de musique autour des valeurs de solidarité et ainsi offrir lors de cet événement un temps et un terrain d'expression aux initiatives, associations et personnalités – locales, régionales et nationales - qui œuvrent à l'amélioration des conditions de vie des personnes.

Cet événement a connu un important succès, non seulement au regard de sa fréquentation, mais également au vu des réactions des festivaliers, des partenaires et des associations qui ont très largement fait part de leur satisfaction quant à cette première édition.

Par ailleurs, l'aspect éco-responsable de ce festival n'a pas été oublié :

- le site a été restitué dans un état tout à fait satisfaisant et aucune dégradation n'a été constatée
- une étude d'impact environnemental a été diligentée en 2019 et sera reconduite de manière encore plus approfondie en 2020 pour s'assurer que le festival ne perturbe pas l'écosystème
- 8 festivaliers sur 10 ont utilisé les navettes gratuites pour se rendre sur le site, rendant de ce fait la circulation fluide, la gêne pour les riverains limitée et l'acheminement des spectateurs aisé.

Au vu de l'engouement suscité par cette première édition, le « VYV Festival », nouveau nom choisi par les organisateurs, connaîtra sa 2ème édition et se tiendra sur le site de la Combe à la Serpent les 13 et 14 juin 2020. La thématique retenue en 2020 portera sur les nouvelles formes de solidarités. La contribution de la ville de Dijon à cet événement, comme en 2019, serait de mettre à la disposition de l'organisateur un terrain adapté au déroulement du festival.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir

1 - m'autoriser à signer la convention de mise à disposition du site de la Combe à la Serpent conclue entre la ville de Dijon et l'association VYV les solidarités, afin de lui permettre d'organiser cet événement.

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ